

**CANADA**  
**Province de Québec**  
**M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau**  
**Municipalité de Messines**

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue 4 septembre 2024 à 19h30 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

**Sont présents :**

Mme Anne Langevin, conseillère  
Mme Annie Galipeau,  
M. André Benoit, conseiller  
M. Charles Rondeau, conseiller  
Yves St-Jacques, conseiller et maire substitut  
Marie-Anne Poulin, conseillère

Monsieur Jim Smith, directeur général

Présence dans la salle : Deux (2) auditeurs.

**Absence motivée :**

M. Ronald Cross, maire

**OUVERTURE DE LA RENCONTRE**

Le maire substitut, monsieur Yves St-Jacques préside la présente assemblée extraordinaire et ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h30. Il souhaite la bienvenue aux participants.

L'avis de convocation a été notifié tel que requis par l'article 153 du Code municipal du Québec, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la présente séance.

**R24SE09-219**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur une proposition d'Anne Langevin  
Il est résolu à l'unanimité;

Que l'ordre du jour soit adopté, tout en gardant le point varia ouvert;

**Ordre du jour**

---

0. Ouverture de la séance extraordinaire
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption par résolution – 1<sup>e</sup> projet de règlement « Règlement 2024-388 modifiant le règlement de zonage numéro 167, ajout de l'usage « S2 » dans la zone périphérique P-125
3. Varia
4. Levée de l'assemblée

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R24SE09-220**

**ADOPTION DU 1<sup>ER</sup> PROJET DE RÈGLEMENT N°2024-388 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 167 POUR L'AJOUT DE L'USAGE « S2 » DANS LA ZONE PÉRIPHÉRIQUE P-125**

**CONSIDÉRANT QUE** lors de séance ordinaire du 4 septembre 2024, un avis de motion relatif au projet de règlement n° 2024-388 modifiant le règlement de zonage numéro 167 pour l'ajout de l'usage S2 dans la zone périphérique 9-125 a été donné par le conseiller Charles Rondeau;

**CONSIDÉRANT QU'**il fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,

Il est résolu à l'unanimité;

**QUE** le conseil de la Municipalité de Messines adopte le premier projet de règlement n° 2024-388 modifiant le règlement de zonage numéro 167 pour l'ajout de l'usage S2 dans la zone périphérique 9-125;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**LEVÉE DE LA RÉUNION**

**R24SE09-221**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur une proposition d'Annie Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité;

De lever de la séance régulière à 19.33

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
Yves St-Jacques  
Maire substitué

\_\_\_\_\_  
Jim Smith  
Directeur général

***Certificat de disponibilité des crédits***

Je, soussigné, Jim Smith, directeur général de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

\_\_\_\_\_  
Jim Smith,  
Directeur général